



Les Arbitres Fédéraux

Les arbitres fédéraux sont obligatoirement rattachés à un comité régional et sont tenus d'arbitrer au minimum un festival fédéral ou une épreuve majeure (ex: finale du championnat de France) **tous les trois ans.**

La liste des AF sera actualisée après chaque festival et mise en ligne sur le site de la FFSc (rubrique Arbitrage). Les arbitres validés y seront intégrés. Ceux qui ne sont plus licenciés ou inactifs depuis plus de trois ans en seront retirés. S'ils souhaitent s'investir de nouveau, il leur sera possible de réintégrer le corps arbitral fédéral en adressant une demande – validée par leur Président de comité - à la commission de l'Arbitrage.

La Commission de l'Arbitrage est seule habilitée à valider les Arbitres Fédéraux.

Tout Arbitre Régional répertorié sur la liste fournie par les Présidents de comité (accessible en téléchargement sur le site fédéral) peut faire une demande pour devenir arbitre fédéral en faisant valider sa **fiche de candidature** par son Président de Comité, qui la transmettra à la Commission de l'Arbitrage.

Aucune demande de test ne sera prise en compte sans fiche de candidature préalablement validée.

Les tests seront effectués le plus rapidement possible, en fonction des places dans les festivals et la disponibilité des membres de la Commission de l'Arbitrage désignés pour les superviser.

Les Arbitres Régionaux qui postulent à l'arbitrage fédéral sont **capables d'arbitrer entre 20 et 25 joueurs dans les séries 4**, sur 3 parties en 3 minutes dans la journée. Ils savent importer les noms des joueurs, exporter les résultats, vérifier 70 à 80 joueurs au Double-Arbitrage et être Responsables des clés.

Les arbitres sont évalués sur la qualité de leur arbitrage et de leur double arbitrage, mais également sur leur rapidité, leur aisance informatique, leur contact relationnel et leur participation générale au bon déroulement des épreuves.

Un arbitre fédéral se doit d'apporter son ordinateur, avec une version à jour de duplitop et du fichier des joueurs, des stylos rouges et verts, et de disposer d'une imprimante.

Les arbitres en test seront informés ainsi que leur Président de Comité et leur délégué Arbitrage du résultat de leur mise en situation.

Les listes seront actualisées sur le site de la FFSc après chaque festival fédéral.